

Chronique de Paul Hermant • 11/2015

Ici, tout est pointu. Pas seulement les grilles. Pas seulement les lignes de fuite du bâtiment qui vont se perdre dans le plafond taillé en arête. Mais même les moulures sur les murs sont pointues. Ce qui décore ce paysage pointu est pointu aussi. On suspecte un geste architectural. Un designer s'étant dit : il faut que je pense à ce qui fait symbole dans cet endroit de rétention et de détention et qui trouve ça : des pointes.

En regardant ces choses pointues, on pense à cette maxime lue quelque part et retenue depuis : « il n'y a rien à faire, quand on est né rond, on ne peut pas finir pointu ». Ici, comment qu'on soit né, on vit pointu. On vit dans le pointu, on vit sur les pointes, on marche sur les pointes. Alors évidemment, on se blesse. Alors c'est étonnant malgré tout d'être autant debout.

Maintenant, nous sommes dans une petite salle qui aurait perdu ses piquants. Une salle d'atelier qui attendrait ses artisans. On veut mettre les chaises en rond. On fait un cercle. Je vois des Indiens. Quelqu'un dit pour rompre le silence qui tourne aussi : « C'est important pour des gens comme nous qu'il y ait des gens comme vous ». Toujours ces mots qui me frappent à chaque fois — les rares fois, mais à chaque fois tout de même — que je viens comme cela en prison dans une salle d'atelier d'artisans faire un cercle avec des Indiens. L'extrême précision du vocabulaire, la justesse des mots. Ils ne sont jamais à côté, ils savent parfaitement nommer et sont dits pour décrire. On ne dira pas pour expliquer son retard en atelier parce que l'appel a été fait trop tard et qu'un gardien aura traîné des pieds et de la voix et des clés, on ne dira pas : « C'est habituel ici », on dira : « En prison, il s'agit malheureusement d'un comportement récurrent ».

Ils ont quelque chose de juridique presque, ces mots... Ce sont des mots qui connaissent leurs dossiers. Ils argumentent. Ils réthorisent. Et savent d'avance qu'ils ne sont pas faits pour excuser. Personne ici ne demande de la compassion. Personne ne minimise et nul ne fait l'impasse. Les victimes ne sont pas ici. On ne se cache pas, on ne dissimule rien. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que les mots non plus ne cachent pas ce qu'ils ont à dire. Et c'est pourquoi, en retour, il est essentiel que les mots avec lesquels on répond à ces mots ne mentent pas non plus.

On dit souvent d'une chose qui n'est pas nommée qu'elle n'existe pas. Mais que dire alors d'une chose qui nomme quelque chose qui n'existe pas ? La loi Dupont, qui a dix ans, est censée assurer les droits fondamentaux des détenus. Avec notre petit cercle, nous sommes là avec la loi, à voir comment ça va, son application. Si par hasard il existerait une différence entre ce qui est écrit et ce qui se passe. Une différence ? Un fossé, oui. Un fossé ? C'est un canyon, dit quelqu'un. Un canyon. Un abîme encore plus sûrement. Le détenu au gardien : « Pourquoi on l'applique pas, la loi Dupont ? ». Le gardien au détenu : « Elle date de quand ta loi ? ». Le détenu au gardien : « 2005 ». Le gardien au détenu : « Et on est en quelle année, là ? ». Le détenu au gardien : « 2015 ». Le gardien au détenu : « Ben voilà, tu vois bien ». On l'a dit, un abîme. La prison est sans doute la seule institution où la législation a une date de péremption. La loi en a pris pour dix ans, c'est bon maintenant. Sortons la loi.

Devoir choisir entre un atelier et le préau, le manque de douches, le droit du plus fort, le droit au plus fort, la carence de soins, un plan de réinsertion inexistant, le sentiment d'être pris pour un con, l'absence de secret professionnel, la déprivation de la vie privée, le prix du téléphone, le prix du travail, la manque d'accompagnement psy, le sentiment d'être exploité : il est là, l'abîme, décrit au plus près.

On note au vol le distinguo à faire avec l'alinéa 1 de l'article 6 : « Le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que les limitations qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté, celles qui sont indissociables de la privation de liberté et celles qui sont déterminées par ou en vertu de la loi. »

Le gardien au détenu : « Tu vas à ton cours de merde, là ? ». Le détenu au gardien : « Non, je vais à mon cours de droit ». Or donc, de détenu à détenu, cours de droit, esprit des lois : traitement efficace et prioritaire des questions et du suivi administratif, réponse systématique et rapide aux demandes des détenus sans procédures longues et abusives, information aux détenus de leurs droits et des procédures, remises de peines après l'obtention de diplômes suite à formations qualifiantes, établissement d'un plan de détention ainsi qu'il est prévu à l'article 38 de la loi Internet pour tous (le détenu est enfermé mais devrait conserver ses autres droits dont le droit à l'information), renforcement des régimes d'autogestion, d'autonomie et de responsabilisation afin de contrer le système d'infantilisation et d'inertie actuel, mise en place d'un régime communautaire comme la loi le préconise dans ses pages 48 à 52, instauration du droit de plainte prévu par la loi mais jamais entré en vigueur. Voilà. On n'oubliera pas, sur les portes des cellules, d'apposer l'autocollant « Dans ma prison, j'applique la loi Dupont ».

Cours de droit, esprit des lois, quelque chose a passé sur l'atelier. Passé. Passer d'objets de devoirs – « *En prison, on vous donne le bout du fil puis toujours un moment, on vous coupe le fil* » dit un participant — à sujets de droit, de droit de retrouver un fil. C'est-à-dire de donner un sens, autant que cela se puisse, à cet enfermement. C'est parler de réhabilitation, de réparation, c'est parler de parcours, c'est parler de trajet. C'est parler de temps long, mais ce n'est pas le laisser filer. C'est tenir le fil.

Ici, ça fait un petit moment qu'on commence à savoir que le droit ne s'arrête pas à la porte des prisons. Mais il y a longtemps aussi qu'on a compris que les droits des prisonniers ont plus de mal encore à rentrer en prison que les prisonniers d'avoir le droit d'en sortir. Et c'est là que quelqu'un dit : « Ce qui rentre le plus facilement en prison, finalement, c'est la crise économique ». Et on a l'impression d'avoir fait un petit tour, d'être revenu au départ et de ne plus savoir vraiment comment repartir, on se sent essoufflé, comme quand on a pris comme un coup dans les côtes.

Ici, tout est pointu.